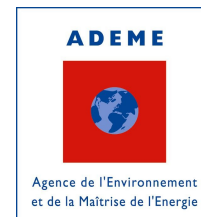


Communiqué de presse

28 avril 2008



« Rénover sans se tromper »

L'ADEME publie un nouveau guide pour aider les particuliers à bien connaître la réglementation thermique applicable aux travaux de rénovation de leur habitat

Suite aux conclusions du Grenelle de l'Environnement, l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment est plus que jamais une priorité nationale. C'est pourquoi l'ADEME publie le guide grand public « *Rénover sans se tromper* » afin d'aider les propriétaires ou les locataires d'appartement ou de maison qui envisagent de faire des travaux de rénovation pour améliorer l'efficacité énergétique de leur logement. Ce guide pratique donne des indications pour choisir les équipements et matériaux performants et conformes à la réglementation en vigueur.

Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, appelle la mobilisation de chacun d'entre nous pour réussir ce vaste chantier. La mise à disposition du guide « *Rénover sans se tromper* » permet aux particuliers de s'inscrire dans cette dynamique.

En France, les bâtiments contribuent pour 43% de l'énergie consommée en France et pour 22% aux rejets de gaz à effet de serre. Les logements existants - qui représentent 60% du parc immobilier français - construits pour une bonne part d'entre eux alors qu'aucune réglementation thermique existait, en sont largement responsables. Or, La France a pris des engagements auprès de ses partenaires européens et internationaux pour économiser l'énergie et diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Cet engagement a été renforcé dans le cadre des discussions du Grenelle Environnement qui donne une priorité importante aux économies d'énergie dans l'habitat.

La réglementation thermique qui s'applique depuis le 1^{er} novembre 2007 pour la rénovation des logements existants s'inscrit dans ce cadre. Cette réglementation - qui n'est pas contraignante - fixe des seuils de performance minimale à atteindre pour des travaux de rénovation thermique.

« *Rénover sans se tromper* » est un guide pratique destiné aux propriétaires ou aux locataires d'appartement ou de maison qui envisagent de faire des travaux de rénovation pour réaliser des économies d'énergies en optimisant la performance énergétique de leur logement. L'isolation d'un logement, le changement d'une fenêtre ou d'une chaudière sont des travaux que l'on réalise pour la durée, cela implique donc de prendre la précaution de choisir les bons équipements et les bons matériaux avec l'aide de professionnels reconnus et expérimentés.

Véritable mine de **conseils méthodologiques et opérationnels**, ce guide synthétise de manière très pédagogique les exigences de la réglementation thermique et permet aux particuliers d'éviter les choix d'équipements non performants.

L'ADEME propose également toute une série de guides pratiques sur l'habitat qui offrent des pistes et des informations bien utiles pour savoir par où commencer les travaux de rénovation de son habitation : l'isolation thermique, la ventilation, le confort d'été, la lutte contre le bruit, les chaudières performantes, ainsi que toute une série de guides sur l'utilisation des énergies renouvelables dans l'habitat - chauffage au bois, énergie solaire, pompes à chaleur.



Où se procurer le guide ?

au n°azur **0810 060 050**
(prix appel local)
Le guide est disponible gratuitement

ou en téléchargement sur
http://www2.ademe.fr/servlet/KBas_eShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=14288

Rencontrer l'ADEME

L'ADEME est présente
à la Foire de Paris
du 30 avril au 12 mai
Hall 1 stand F24

L'ADEME en bref

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe des ministères de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire et de la Recherche. Elle participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable. www.ademe.fr